

Les conducteurs bénévoles

PONTORSON

Marc BELLAMY

19 rue Bellevue – Boucey

Tél. 02 33 60 27 74

Noëlle DESGRANGES

54 rue des FOSSÉS

Tél. 02 33 59 45 80

Jean-Yves GAVARD

37 rue du Clos du Roi – Boucey

Tél. 02 33 60 20 25

Daniel et Jeannine PLANTIS

2 impasse de la Gagerie – Cormeray

Tél. 02 33 60 04 62

Eliane MORIN

21 les Couronnelles

Tél. 06 30 96 19 02

Jean-Pierre NICOLLE

16 rue Bellevue – Boucey

Tél. 02 33 60 59 57

Présidente de l'association :

Christel MOREL

50240 SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE

Coordonnateur :

Daniel PLANTIS - Tél. 02 33 60 04 62

2 Impasse de la Gagerie - 50170 CORMERAY

Solidarité transport, un partenariat

entre la MSA et Familles Rurales

N'hésitez pas à contacter
la coordination départementale
Solidarité transport

Tél. 06 68 14 95 59

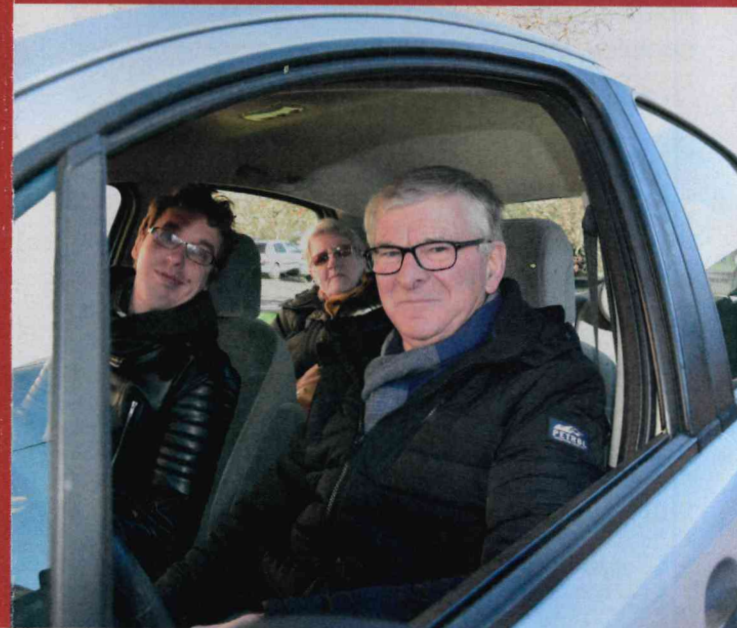
solidarite-transport.manche@famillesrurales.org



vous accompagner

Solidarité transport

Pontorson et communes alentour



MSA Côtes Normandes - Service Communication - © photos : MSA CN - 02/2019

Solidarité transport

La MSA et l'association Familles Rurales du Terregatte proposent un service de transport assuré par des bénévoles.

Qui peut en bénéficier ?

Toutes les personnes sans moyen de locomotion, non imposables sur le revenu et adhérentes à l'association, quels que soient leur âge et leur régime de protection sociale.

Pour quoi ?

Pour accompagner les personnes dans des déplacements occasionnels, hors dimanches et jours fériés : visites de convivialité, achat de médicaments, démarches administratives et sociales, visites médicales...

Sont exclus les transports pris en charge par l'assurance maladie, les caisses de retraite, les mutuelles, etc...

Où ?

Dans un rayon géographique limité.
Voir carte ci-contre.

Quelle sera votre participation ?

- L'adhésion annuelle à l'association.
- Une participation aux frais de déplacement du bénévole.

Un reçu vous sera remis par le bénévole.

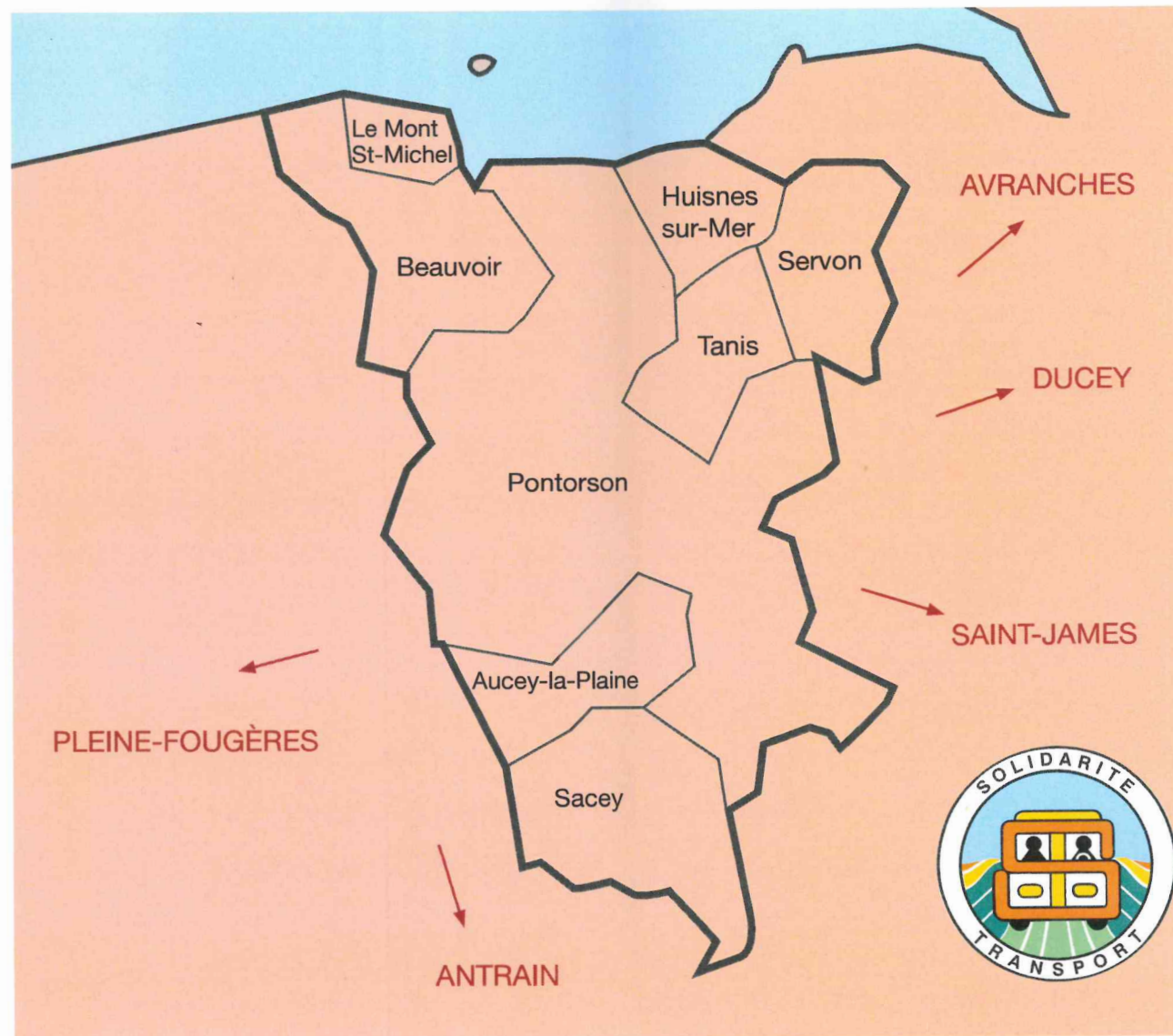
A qui vous adresser ?

Pour bénéficier de ce service, adressez-vous au bénévole le plus proche de votre domicile figurant sur ce document.

Prendre contact avec lui 48 heures avant le déplacement.

Zone géographique desservie

Votre lieu de départ ou d'arrivée doit se situer sur l'une des communes ci-dessous.



Votre transport peut être assuré dans une zone délimitée par les villes de :

- Avranches
- Ducey
- Saint-James
- Antrain
- Pleine-Fougères

SOLIDARITÉ TRANSPORT

Un service assuré par des bénévoles



Quelques règles pour les personnes transportées

Le bénéficiaire s'engage

► A respecter :

- le bénévole et son véhicule.
- les consignes de sécurité élémentaires (ceinture de sécurité, fournir le siège auto pour les enfants...).

► A remettre :

- chaque année, la copie de son avis de non imposition avant le 1^{er} transport.
- la fiche « mentions informatives » signée, dans le cadre de la loi RGPD* sur la protection des données.

► A régler :

- l'adhésion annuelle dès le 1^{er} transport.
- la participation aux frais de déplacements à la fin de chaque voyage.

► A présenter :

- sa carte d'adhésion systématiquement avant tout transport.

*RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données